

Rapport de la commission des finances du conseil  
Communal de Bassins

Préavis 03/20 relatif à la reconduction du droit de superficie situé au Jubillet – Chalet Tamizou – Propriété de M. et Mme René Dubosson.

Dates des séances : 10 février 2020

Membres de la commission présents :

Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay MM Denis Currat, Gian Reto Gotsch, Nicolas Sudan.

Madame Nathalie Guignard Pidoux excusée.

En date du 10 février 2020, nous avons rencontré la Municipalité au complet et M. le Syndic nous a expliqué les raisons du dépôt de ce préavis.

La commission des finances a noté que la Municipalité n'a aucune volonté et besoin de racheter la construction située sur cette propriété de 716 m<sup>2</sup> et que le droit de superficie précédent avait été renouvelé le 31 décembre 1990 pour un période de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 au prix de CHF 2.50/m<sup>2</sup>, pour une redevance annuelle de CHF 1'790.00.

La commission de finances a noté la proposition de la Municipalité de reconduire ce droit distinct et permanent ('DDP') pour une nouvelle période de 30 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2050) au prix réajusté de CHF 3.10/m<sup>2</sup>, pour une redevance annuelle de CHF 2'219.60.

La commission des finances soutient l'augmentation du prix de base de CHF 2.50/m<sup>2</sup> à CHF 3.10/m<sup>2</sup> basée sur la méthode utilisée sur le site de l'IPC suisse (indice suisse des prix à la consommation) et décrite à la page 3 du préavis 03/20.

En conclusion :

- Vu le préavis municipal no. 03/20 relatif à la reconduction du droit de superficie situé au Jubillet, propriété de M. et Mme René Dubosson;
- Oui les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission des finances recommande au conseil communal de Bassins,

- D'accepter la reconduction et la modification du droit de superficie situé au Jubillet, propriété de M. et Mme René Dubosson, d'une surface de 716m<sup>2</sup>, avec une redevance, prix de base de CHF 3.10/m<sup>2</sup>, évoluant selon l'indice des prix de la consommation de décembre 2019, soit 159.9 points (base 1982), pour une durée de 30 ans ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cette reconduction



Nicolas Sudan  
Rapporteur



Sylvie Elben



Herlinda Elmer



Anne Genevay-Bolay



Denis Currat



Gian-Reto Gotsch

Fait à Bassins, le 17 février 2020